

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement **RCA08-08-0001-173** adopté le 1^{er} avril 2025 et modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, est en vigueur, depuis le 15 avril 2025, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 17 avril 2025

Daniel Simon
Secrétaire du conseil d'arrondissement